

Le Conseil de l'Europe conforte Berne et glace les Aînées pour le climat

POLITIQUE CLIMATIQUE
 Chargé du suivi de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe évalue positivement les mesures entreprises par la Suisse pour lutter contre le changement climatique

PASCALINE MINET

En avril 2024, la condamnation de la Suisse pour inaction climatique par la Cour européenne des droits de l'homme (CourEDH) a eu un fort retentissement. L'arrêt rendu par la cour dans le cadre de l'affaire des Aînées pour le climat estimait que la Suisse avait enfreint les droits de ses concitoyens, et plus particulièrement de ses concitoyennes, en ne prenant pas de mesures suffisantes pour les protéger des effets du réchauffement.

Une première qui a fait le tour du monde... Et occasionné une bronca politique en Suisse. Quelques semaines après l'arrêt, la majorité conservatrice du Conseil des Etats a voté un texte spécifiquement destiné à marquer sa désapprobation. Quant au Conseil fédéral, il a rappelé son attachement au système de la Convention européenne des droits de l'homme. Mais il a aussi affirmé que la Suisse satisfaisait déjà aux exigences de l'arrêt, notamment grâce à la loi révisée sur le CO₂ de mars 2024. La Confédération a tout même accepté de répondre aux questions du Comité des ministres.

Au mois de mars, à l'occasion de la première évaluation de ces réponses, le comité a estimé que la Suisse avait fait des «progrès» à la suite de sa condamnation. Les ministres et leurs représentants, qui viennent à nouveau de se réunir à Strasbourg, ont rendu jeudi 18 septembre une appréciation encore plus favorable de la politique climatique helvétique. Leur décision indique que le comité a «accueilli très favorablement» l'adoption par la Confédération d'un «cadre législatif et réglementaire complet établissant les objectifs, cibles et calendrier pour parvenir à zéro émission nette d'ici à



Un plan du film «Trop chaud - Les Aînées pour le climat contre La Suisse». (AÎNÉES POUR LE CLIMAT)

2050». Elle salue aussi le fait que la Suisse ait quantifié les futures émissions de gaz à effet de serre correspondant à ces mesures.

«Pas très courageux»

De quoi décevoir les organisations qui avaient porté l'affaire devant la justice. «Cette décision minimise le fait que la politique climatique suisse n'est pas suffisamment ambitieuse. Les objectifs helvétiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre ne prennent pas en compte le budget mondial de carbone et l'objectif global de contenir le réchauffement à 1,5 °C d'ici à la fin du siècle.

Nous continuons à nous arroger une trop grosse part de gâteau», affirme Anne Mahrer, la coprésidente des Aînées pour le climat. Dans les documents qu'elle a adressés au Conseil de l'Europe, la Suisse a évalué son budget carbone à 620 millions de tonnes d'équivalent de CO₂ pour la période 2021 à 2050. Des émissions environ trois fois plus élevées que sa part équitable, d'après Greenpeace.

Le Comité des ministres «ne s'est pas montré très courageux», estime Anne Mahrer. «Cela a sans doute à voir avec le fait que l'arrêt de la CourEDH fait jurisprudence, c'est-à-dire qu'il est valable pour

tous les Etats membres du Conseil de l'Europe. Les ministres des Affaires étrangères ont semble-t-il fait preuve de compréhension envers la Suisse, sachant que la politique climatique de leur pays n'est pas nécessairement meilleure que la nôtre» relève la militante. Cet été, un avis consultatif rendu par la Cour internationale de justice (CIJ), est allé dans le même sens que l'arrêt de la CourEDH, estimant que les Etats avaient l'obligation d'assumer leur part équitable pour respecter la limite des 1,5 °C.

Malgré les bons points qu'elle a reçus, la Suisse reste soumise à la supervision du Conseil de l'Europe pour au moins encore quelques mois. Elle devra lui fournir un nouveau rapport sur sa politique climatique l'année prochaine. Le Comité des ministres, qui veut s'assurer que les mesures proposées seront mises en œuvre, invite la Confédération à mettre sur pied un organisme indépendant chargé de leur suivi. Il rappelle aussi à la Suisse qu'elle doit doter ses juridictions nationales des moyens de traiter les litiges climatiques. Les Aînées pour le climat s'étaient en effet tournées vers la CourEDH après avoir reçu une fin de non-recevoir de la part des tribunaux helvétiques. ■

MAIS ENCORE

Les «Aînées» à l'écran et dans les librairies

Démarré il y a près de 10 ans, le combat des Aînées pour le climat a récemment fait l'objet d'un livre du journaliste de *La Liberté* Sevan Pearson, dans lequel il raconte les coulisses de cette démarche pionnière. Ce bras de fer est aussi au cœur d'un documentaire du réalisateur Benjamin Weiss, *Trop chaud*, dont la sortie au cinéma est prévue le 24 septembre. Différents événements sont prévus partout en Suisse romande en marge des projections. ■ P.M.

Le Long Combat des Aînées pour le climat, de Sevan Pearson, Ed. Savoir Suisse